



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Heure d'ete et heure d'hiver

Question écrite n° 50241

### Texte de la question

M Alain Bonnet appelle l'attention de M le ministre delegue a l'industrie et au commerce exterieur sur le rapport parlementaire preconisant le retour a une heure unique toute l'annee. D'apres ce rapport, le changement ne procure pratiquement plus d'economie d'energie, les economies existantes, extremement reduites, pouvant etre neutralisees par la consommation d'energie dans d'autres domaines. En revanche, il est responsable de multiples tracasseries, notamment en ce qui concerne les enfants, les personnes agees et les agriculteurs. Il lui demande s'il a l'intention d'intervenir afin que ce qui est devenu un probleme de societe puisse etre resolu.

### Texte de la réponse

Reponse. - Instauree en France en 1979, l'heure d'ete est actuellement appliquee dans le cadre de la Communaute economique europeenne. La cinquieme directive du Conseil des communautes europeennes en date du 21 decembre 1988 prevoit, en effet, la reconduction de la periode de l'heure d'ete pour les annees 1990, 1991 et 1992. Cette directive regit l'ensemble des pays europeens. Au cours de l'annee 1991, des discussions ont eu lieu entre les experts europeens de tous les Etats membres afin de decider la reconduction de cette mesure en 1993 et 1994 sous le couvert d'une sixieme directive. Dans ces discussions, la France a eu un double souci : celui de rester a l'interieur du systeme horaire europeen. Une pratique non conforme a celle du reste de la Communaute aurait en effet comporte de serieux inconvenients tant sur le plan politique que sur celui des transports internationaux et des conditions de vie des travailleurs frontaliers ; celui de prendre en compte l'ensemble des avantages et inconvenients lies a l'heure d'ete. Les autres pays etant pour l'instant favorables au maintien de ce systeme, la France s'est ralliee a sa prolongation pour deux annees, en demandant que pendant cette periode s'engage un debat de fond sur l'heure d'ete, a partir, notamment, du rapport de Mme Segolene Royal, qui a ete communique a la Commission des communautes europeennes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bonnet Alain](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50241

**Rubrique :** Heure legale

**Ministère interrogé :** industrie et au commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie et au commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 novembre 1991, page 4682